

Pourquoi le Kosovo est-il inéligible à l'UNESCO ?

- Parce que la demande de son adhésion représente une violation grave du droit international, de l'Acte constitutif de l'UNESCO, de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies, juridiquement contraignante, ainsi que de la Charte de l'ONU, dont l'article 25 stipule que « Les Membres de l'Organisation [des Nations Unies, NDT] conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte. »
- Parce que, selon la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, laquelle réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie (maintenant la Serbie), le Kosovo-et-Métochie est une partie intégrante de la République de Serbie, sous l'administration de l'ONU. Étant donné que le Kosovo ne peut pas être considéré en tant qu'État, il ne remplit pas la condition essentielle pour l'adhésion à l'UNESCO, établie par l'Acte constitutif de cette organisation.
- Parce que de telles atteintes unilatérales perturbent et nuisent sérieusement au dialogue entre Belgrade et Priština, mené sous l'égide de l'Union européenne, dans lequel des solutions mutuellement acceptables pour de nombreuses questions complexes ont été apportées jusqu'à présent. La question du patrimoine culturel serbe et de la propriété de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo-et-Métochie n'a pas encore été abordée dans le dialogue où elle s'inscrit.
- Parce que cela représente une politisation inacceptable de l'UNESCO, qui ne devrait pas assumer les compétences du Conseil de sécurité de l'ONU en tant qu'autorité la plus haute pour la préservation de la paix et de la sécurité internationale. L'UNESCO ne devrait pas être instrumenté en vue de l'affirmation d'une indépendance illégale et unilatéralement déclarée d'une partie du territoire d'un État membre de l'ONU. L'objectif fondamental de l'UNESCO est de promouvoir les valeurs universelles de l'humanité par l'éducation, la science et la culture, et non d'être l'artisan d'une décision politique liée au statut d'État.
- Parce que ce serait un précédent dangereux, et préjudiciable pour de nombreux États membres. L'adhésion du Kosovo à l'UNESCO ouvrirait la porte à d'autres entités qui, en suivant le même processus, menaceraient ainsi l'intégrité territoriale et la souveraineté des certains États membres.
- Parce que cette question divise les États membres de l'UNESCO.
- Parce que, à part ne pas avoir le statut d'État, Priština ne possède pas non plus de crédibilité morale pour devenir membre de l'UNESCO. Quiconque aspire à l'adhésion à l'UNESCO doit prouver non seulement en paroles mais également en actes un respect des objectifs de cette organisation, ce qui n'est certainement pas compatible avec la démolition volontaire et systématique des monuments culturels et historiques serbes au Kosovo-et-Métochie, et qui a pour but de supprimer les traces de l'existence pluricentenaire des Serbes sur ce territoire. Les auteurs de ces actes barbares, indignes du 21^e siècle, demeurent dans impunité totale. Ces actes ne sont comparables qu'à la destruction du patrimoine culturel au Proche-Orient, ainsi que dans d'autres régions, dont le monde entier est témoin, et qui sont condamnés fermement par l'UNESCO.
- Parce que quatre monastères orthodoxes serbes au Kosovo-et-Métochie sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO, alors que le conflit armé au Kosovo est fini depuis plusieurs années déjà. Quels sont les auteurs de cette mise en péril ?
- Parce que l'inclusion de ce point à l'ordre du jour provisoire du 197^e Conseil exécutif de l'UNESCO suscite une inquiétude sérieuse concernant sa conformité avec la procédure et le respect des règles établies à l'UNESCO. Mentionnons seulement que même la publication d'un document préparé par la Délégation serbe auprès de l'UNESCO en tant que document officiel, comme nous l'avons demandé, relatif à l'inadmissibilité de la demande d'adhésion du Kosovo à l'UNESCO du point de vue du droit international, a été refusée. Or, la seule intention de cette démarche était que la voix de la Serbie fût également entendue.
- Parce que, si le Kosovo était admis à l'UNESCO, nous devrions tous vivre les conséquences négatives d'une telle décision irresponsable, dont l'étendue va de la violation du droit international jusqu'au sort incertain du patrimoine culturel serbe au Kosovo-et-Métochie, ce dernier qui n'appartient pas uniquement au peuple serbe mais représente aussi une partie du patrimoine historique et civilisationnel de l'Europe moderne et du monde.